

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-452-1934 Divers

n° 75-452-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 juillet 1934

Numéro JO

n° 452 du 31/07/1934

Date du numéro

31 juillet 1934

TEXTE INTÉGRAL

Les épreuves pour l'obtention du certifié d'études primaires élémentaires auront lieu les 17 et 18 juillet 1934 dans les salles de l'école publique de Djibouti. La Commission d'examen a été composée comme suit : M. Jourdain, contrôleur permanent des écoles, président; M. le trésorier-payeur, en l'absence d'un membre de l'enseignement ; M. le commandant du Cercle ou son délégué; M. la supérieure, directrice de l'école de l'Alliance française M. le directeur des écoles publiques de Djibouti, membres, La liste d'inscription des candidats sera close le 16 juillet 1934. La Commission d'examen se réunira au Gouvernement le 16 juillet 1934, à 16 heures, pour proposer au Gouverneur plusieurs épreuves de chaque matière, Ces épreuves seront choisies parmi celles données dans tous les centres de France et publiées dans les journaux pédagogiques au cours des années 1933-1934. Les sujets de composition seront arrêtés par le Gouverneur et remis sous plis cachetés au Président de la Commission. Les plis seront décachetés au moment des épreuves.